

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 MAI 2015**

**Délibération  
n° 2015.05. 62.B**

**Parc d'activités de  
Bel Air à L'Isle  
d'Espagnac -  
Réalisation des  
travaux - Lot n°1  
"Terrassement -  
voirie -  
assainissement EP et  
EU - génie civil des  
réseaux divers" :  
avenant n°2**

**LE VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 mai 2015**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents :**

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

**Ont donné pouvoir :**

**Excusé(s) :**

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Absent(s) :**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.05. 62.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC - REALISATION DES TRAVAUX - LOT N°1 "TERRASSEMENT - VOIRIE - ASSAINISSEMENT EP ET EU - GENIE CIVIL DES RESEAUX DIVERS" : AVENANT N°2**

Par délibération n°63 B du 11 avril 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le lot n°1 : Terrassements, voirie, assainissement EP et EU, génie civil des réseaux divers pour la réalisation du parc d'activités sur le site de Bel Air à L'Isle d'Espagnac.

La commission d'appel d'offres du 21 novembre 2013 a attribué le lot n°1 « terrassement – voirie - assainissement » au groupement COLAS SUD OUEST (mandataire) et SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE dont le siège est situé Lieu-dit Four à chaux - ZE des Aubreaux – 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE pour un montant de 2 468 210,47 € HT.

Par délibération n°18 B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 d'un montant en plus-value de 10 129,25 € HT qui a porté le montant du marché à 2 478 339,72 € HT.

Depuis, il a été décidé d'effectuer une modification technique afin de garantir la pérennité des ouvrages en milieu humide :

- suppression des gabions prévus au marché - 65 967,00 € HT

remplacés par :

- enrochement 800 x 1500 en partie basse 21 711,80 € HT  
- gabions 1 x 1 m en partie supérieure 18 596,25 € HT

Montant total en moins-value -----  
- 25 658,95 € HT

Le montant de l'avenant n°2 en moins-value s'élève à 25 658,95 € HT.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°2 au lot n°1 « terrassement – voirie - assainissement EP et EU, génie civil des réseaux divers » confié au groupement COLAS SUD OUEST (mandataire) et SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE dont le siège est situé Lieu-dit Four à chaux - ZE des Aubreaux – 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE ayant pour objet des prestations en moins-value d'un montant de 25 658,95 € HT.

Le montant du marché est ramené de 2 468 210,47 € HT à 2 452 680,77 € HT, soit une diminution de 0,63% par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>28 mai 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>28 mai 2015</b>